

LE NOUVE 16/05/22

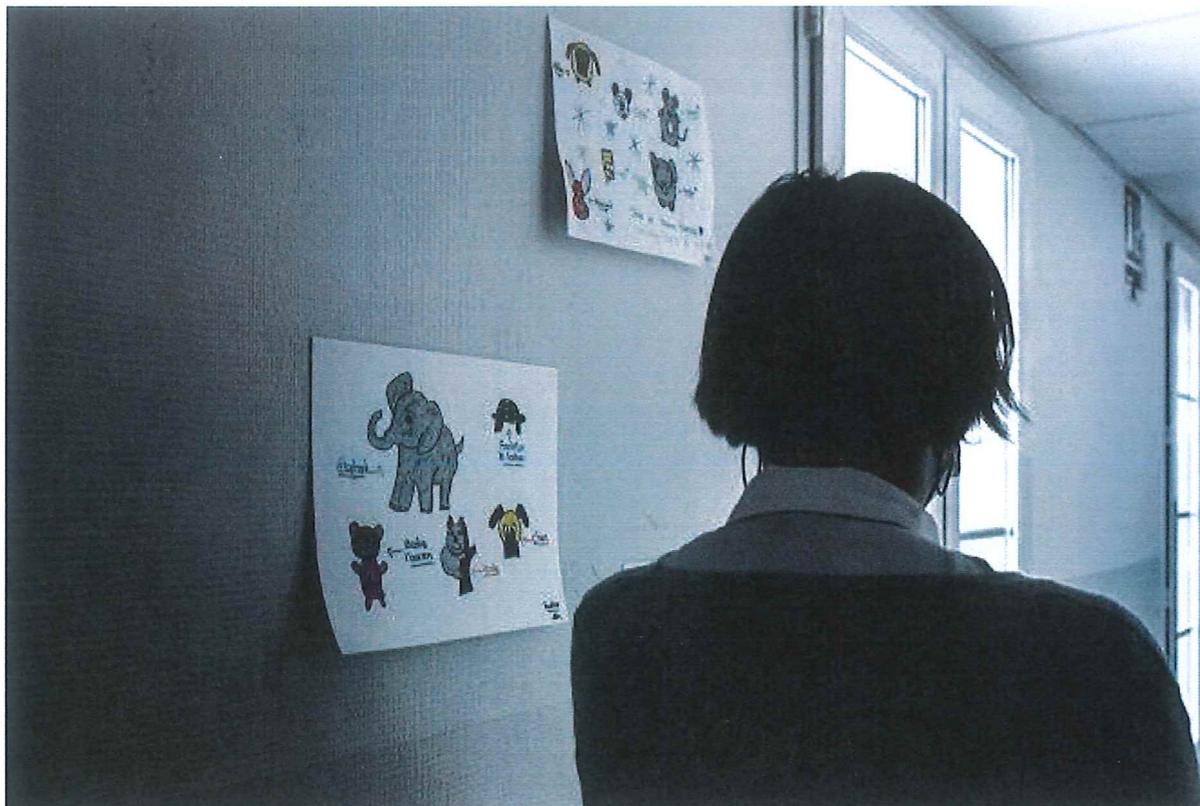
A l'école, le signalement des violences sexuelles, une obligation et surtout un défi

Selon le code de procédure pénale, les enseignants doivent signaler les présomptions de maltraitance sur un enfant. On estime à 35 000 le nombre d'« informations préoccupantes » et à 10 000 celui des signalements réalisés, chaque année, en milieu scolaire.

Par [Mattea Battaglia](#)

Publié aujourd'hui à 13h45

Temps de Lecture 5 min.



Une résidente de la maison d'accueil Jean-Bru, qui propose des soins spécifiques aux jeunes filles victimes de violences sexuelles, à Agen, le 10 décembre 2020. PHILIPPE LOPEZ / AFP

« Plutôt une alerte pour rien que prendre le risque de passer à côté de quelque chose » : c'est la conviction d'Elsa Tournay, directrice d'école dans le Valenciennois. En vingt ans de carrière, elle n'a « jamais » hésité à faire « remonter » un signalement ou une « IP » – le sigle qui, chez les professionnels de l'enfance, a remplacé l'expression lourde de sens d'« information préoccupante ».

Lorsqu'elle note un « brusque » changement d'attitude, un « accès de violence » par exemple, ou une « parole inquiétante » d'un élève, cette syndiquée au SNUipp-FSU assume son rôle : transmettre l'information à la cellule spécialisée du département, qui saisira les services sociaux. Voire en référer au procureur de la République en cas de suspicion de « danger imminent ». « Je suis un peu rompue à l'exercice, dit-elle. J'ouvre les guillemets, je me borne à retranscrire ce que j'ai vu, ce qui m'a été rapporté, sans jamais tomber dans l'interprétation ou le commentaire. L'enquête n'est pas de mon ressort. »

Signaler les présomptions de maltraitance (sexuelle ou d'un autre type) sur un enfant : une obligation légale faite aux enseignants, au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, comme « à toute

autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire ». Cela devrait aussi le devenir pour les médecins, a recommandé la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) dans son rapport diffusé le 31 mars.

Faible nombre de remontées

En attendant, c'est bien l'école qui joue le rôle de « *vigie* » de premier plan : on estime à 35 000 le nombre d'IP et à 10 000 celui des signalements réalisés, chaque année, en milieu scolaire. Les difficultés éducatives rencontrées par les parents sont le premier motif d'alerte (de 30 % à 40 %), devant celui en rapport avec le comportement d'un élève. Les violences sexuelles ne concernent qu'un faible nombre de remontées – de l'ordre de 2 % à 7 %. Une preuve de sous-déclaration ? Si 160 000 enfants sont victimes chaque année d'inceste, comme l'a chiffré la Ciivise, alors un certain nombre échappe bien à la vigilance collective.

L'installation du sujet dans le débat public, avec la publication du livre *La Familia grande* (Seuil, 2021), de Camille Kouchner, a braqué les projecteurs sur le rôle des équipes éducatives (enseignants, infirmiers, assistants sociaux et médecins scolaires) qui, autour des élèves, doivent être capables d'identifier, de signaler, de prévenir et, in fine, de protéger. Une responsabilité rappelée aux intéressés par le chef de l'Etat, le 23 janvier 2021 : en pleine déferlante du mot-dièse #metooinceste, Emmanuel Macron a demandé à la communauté éducative de permettre la libération de la parole « *en saisissant chaque signe* », et promis l'instauration de « *deux rendez-vous de dépistage* » – l'un au primaire, l'autre au collège – dans le cadre du cycle des visites médicales obligatoires.

L'une a lieu à 3 ans, à l'entrée en maternelle ; l'autre à 12 ans, au collège. La visite des 6 ans n'est plus systématique depuis 2021. « *Ce ne sont pas les cinquante postes créés sous le quinquennat [écoulé] qui vont nous permettre de relever ce défi* », juge Saphia Guerreschi, porte-parole des infirmières du Snics-FSU. Dans les rangs des infirmières (elles sont 7 700) comme des médecins scolaires (un millier), on dresse le même constat : « *La parole ne se déverrouille pas sur commande.* »

Quand se déverrouille-t-elle, alors ? Ce peut être à la veille des vacances, quand les enfants savent que le « *huis clos familial les menace* », rapporte Céline Sierra, directrice d'école à Nantes, elle aussi au SNUipp. Ou après une séquence d'éducation à la sexualité – le code de l'éducation en prévoit trois par an, sans qu'il soit possible d'en vérifier l'application –, quand des mots ont été mis, en classe, sur le consentement, l'intimité. C'est ce qu'ont vécu Céline Sierra et sa collègue de CM2. « *Au lendemain d'une séquence, une de nos élèves a profité d'une sortie pour confier à une maman accompagnatrice qu'elle avait été violée. Le médecin scolaire l'a vue dans la foulée. Nous avons reçu la famille, rédigé un signalement... Et continué à prendre en charge cette enfant aussi normalement que possible : c'est le maintien du cadre de l'école qui fait que l'élève se sent plus en sécurité.* »

Exercice de repérage difficile

Parfois aussi, l'enfant met en mots l'agression subie quand c'est au tour d'un petit frère ou d'une petite sœur d'être menacé. Mais, souvent, les mots ne viennent pas, et il faut « *savoir faire sans* », explique Patricia François, infirmière dans un collège de Caen : « *A nous de décrypter un faisceau de signaux, des maux variés qui poussent l'élève à venir frapper à notre porte toutes les semaines. C'est le corps qui parle...* »

« *Chez les petits, on peut avoir une baisse des résultats, de l'attention, associée à des comportements inadaptés sur le plan de la pudeur*, rapporte Mélanie Dhaussy, infirmière au Havre. *Ou à des maladies, comme des troubles urinaires, de l'encoprésie, des problèmes dermatologiques... Chez les adolescents, nos clignotants s'allument dès qu'on perçoit qu'ils se mettent en danger, quand ils ont*

une image de leur corps perturbée, en disent ou en montrent trop sur les réseaux sociaux... » Au collège et au lycée, certaines confidences viennent à l'écrit, au hasard d'un devoir.

A cet exercice de repérage, les personnels sociaux et de santé scolaire sont rodés. Les enseignants, moins, en dépit des formations promises. *« Les collègues ont besoin de pouvoir croiser leurs doutes, relève Guislaine David, porte-parole du SNUipp. Est-ce qu'on ne voit pas ? Est-ce qu'on ne veut pas voir ? Est-ce qu'on a les moyens de voir ? » Dans « chaque école », il faudrait pouvoir s'appuyer sur une « équipe pluridisciplinaire ».*

Il faudrait aussi qu'existe le « bon espace », dit Sophie, professeure dans le secondaire et membre de l'Arevi, association qui regroupe des victimes d'inceste. C'est en tout cas ce qui émerge, explique-t-elle sous le couvert de l'anonymat, lors des « groupes de parole » : *« Beaucoup de victimes racontent ne pas avoir trouvé dans leur établissement de lieu où se libérer du poids des violences subies. L'institution s'en empare quand il y a chez l'élève un comportement à risque, qui perturbe la classe. L'objectif est d'y mettre un terme. Pas d'engager la discussion. »*

Sur le terrain, on revendique faire « au mieux ». *« En quinze ans de carrière, des enfants en souffrance, j'en ai accueilli, témoigne Faustine Ottin, directrice d'école dans le Nord, elle aussi déléguée syndicale. Mais, parfois, je l'avoue, je me sens démunie. Il faut y aller à tâtons, présumer des choses... Mais si on se trompe, on dit quoi, après, aux parents qu'on voit chaque matin ? On répare comment les dégâts ? »*

« Il faut agir en équipe »

Elle n'est pas la seule à poser ces questions. Des professeurs confient leurs regrets de n'avoir « jamais signalé » et être « toujours habités par le doute ». D'autres, le regret de l'avoir fait. *« J'avais cet élève dont je savais la mère en grande souffrance, raconte une enseignante. A la troisième tentative de suicide de la maman, j'ai fait une IP. La seule chose qui a été proposée à l'enfant, c'a été son propre placement en unité psy. Pour lui permettre de "souffler"... C'était il y a dix ans. Depuis, sa mère s'est tuée. Je le croise parfois. Il ne me regarde jamais. Je ne me le pardonne pas. »*

D'autres, s'interrogent sur l'« après ». *« Une fois l'IP envoyée, on ne sait pas toujours à quoi ça aboutit », relève un professeur de collège. « On perd parfois de vue la famille et, avec elle, l'élève qu'on voulait protéger, parce que, une fois l'information transmise, elle déménage », témoigne une professeure du primaire qui l'a vécu « deux fois ».*

« Il faut agir en équipe, selon Hervé Lalle, directeur d'une maternelle à Paris. Le bon signalement ne peut être que collectif. » C'est la leçon que ce syndiqué au SE-UNSA a tirée d'une formation suivie à l'aube des années 1990 : « A l'époque, on ne parlait pas d'inceste, mais de maltraitance au sens large. Souvent, au fil d'une carrière, on oublie les formations suivies. Celle-là, trente ans après, continue de me servir. »